

comptabilité, langue anglaise et anglais commercial, français commercial, droit commercial, économie politique. D'autres cours sont venus s'ajouter à ce premier groupe : mathématiques financières, algèbre, droit civil, etc. . . A mesure que le besoin s'en fait sentir, l'École a jouté ainsi d'autres matières à son programme initial. Des centaines d'élèves suivent actuellement ces cours. De beaux succès ont été obtenus et l'École possède quantités de témoignages et d'attestations émanant des milieux les plus divers et souvent les plus autorisés, qui tous s'accordent à reconnaître la haute valeur de son enseignement par correspondance.

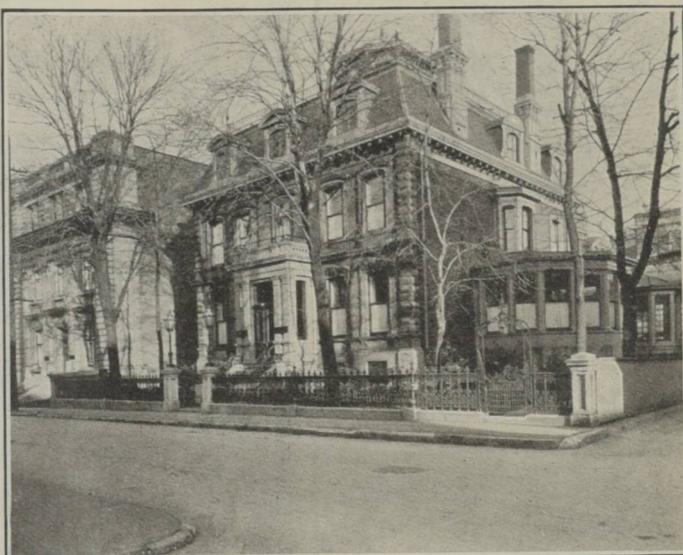
Pourquoi ne le dirions-nous pas ? En créant ses cours par correspondance, l'École des Hautes Études visait une double fin. Mettre ainsi que nous venons de le dire, son enseignement à la portée du plus grand nombre et, en outre, enrayer dans la mesure du possible, la diffusion des cours par correspondance des écoles américaines — cours qui sont peut-être chez nous l'agent le plus actif sinon le plus connu de l'américanisme.

Son enseignement général ainsi mis à la portée de tous ceux qui veulent en profiter, l'École prend maintenant des mesures pour répondre au besoin de spécialisation, non moins impérieux peut-être en certains milieux que le simple besoin d'apprendre, et elle crée des sections spéciales, dont les cours peuvent être suivis le soir ou par correspondance. Ainsi, en vertu d'une loi votée l'hiver dernier par le Gouvernement de la province de Québec, tout comptable qui désormais désire faire partie de l'une des grandes associations de comptables-vérificateurs — Association des comptables agréés de la province de Québec (C.A.), Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec (L.I.C.), Corporation des comptables publics de la province de Québec (C.P.A.) — doit produire un certificat d'études émanant de l'École des Hautes Études commerciales, pour les candidats de langue française, ou de l'Université McGill, pour les candidats de langue anglaise et, en outre, accomplir un stage d'une durée déterminée dans un bureau de comptables-vérificateurs. Pour répondre à cette disposition de la loi, l'École des Hautes Études commerciales a ajouté une Section Comptable à ses cours réguliers du soir et par correspondance.

Le programme de ces cours spéciaux comprend les matières suivantes : comptabilité et vérification, mathématiques financières, matières juridiques, économie politique, et se répartit sur deux années au minimum, à raison de vingt semaines par année.

Pour être admis à ces cours, il faut : 1° être âgé d'au moins seize ans ; 2° subir un examen d'admission sur la tenue des livres, l'arithmétique, l'algèbre, le français, l'anglais, la géographie et l'histoire, ou être porteur d'un diplôme a) d'études classiques ; b) des collèges commerciaux ou scientifiques ; c) de la dixième année des écoles de la commission scolaire de Montréal. Une année dite pré-comptable est établie pour les candidats insuffisamment préparés. Nous répétons que ces cours spéciaux peuvent être suivis par correspondance.

Autre initiative. Les carrières du droit et du génie civil touchent par tant de côtés aux affaires que depuis longtemps on sentait le besoin d'établir la concordance entre nos institutions d'enseignement supérieur, et de permettre aux ingénieurs, préposés à la gestion des industries, aux avocats, intimement mêlés à l'organisation et à la direction de maisons d'affaires, aux notaires, dont c'est la besogne principale de s'occuper de placements financiers, de parfaire leurs connaissances en sciences commerciales en suivant un cours complémentaire. L'École des Hautes Études vient de réaliser cette initiative. Désormais, après avoir suivi une année de cours et subi avec succès les examens, les ingénieurs, les licenciés



La bibliothèque de l'École des Hautes Études Commerciales, 350 LaGauchetière est, Montréal.

ès-sciences, les bacheliers et les licenciés en droit pourront obtenir le diplôme de Licenciés en sciences commerciales.

Le cours complet comprend des matières obligatoires et des matières facultatives. Les matières obligatoires sont l'économie politique et la comptabilité. Quant aux autres, elles sont très variées. Pour obtenir sa licence, le candidat devra subir ses examens sur un ensemble de matières dont les coefficients additionnés formeront un total de vingt (soit dix pour les matières obligatoires et dix pour les matières facultatives). Certains cours se donnent le jour ; d'autres peuvent être suivis le soir ou par correspondance. Rappelons en passant que l'École créait, il y a quelques années une licence spéciale d'enseignement pour ceux qui se destinent à l'enseignement commercial.

Enfin, un autre projet est actuellement à l'étude : la création d'une section spéciale réservée aux employés de banque. L'École prépare actuellement les programmes qui seront prêts selon toute vraisemblance pour octobre prochain, époque de l'ouverture des cours du soir.

En vérité notre grande école de commerce a accompli des progrès depuis quinze ans, alors qu'elle recevait en tout trente-deux élèves. Cette année, 1927-28, dans les trois sections du jour, du soir, et par correspondance, elle en compte environ 900. Elle ne s'arrêtera pas en si bon chemin. L'élan est donné, la roue tourne et tourne dans le bon sens. Notre public a compris que cette école, dans l'état actuel des choses, consitue une de ses plus belles promesses d'avenir. Il se porte vers elle.

**Henri LAUREYS,**

Après un an de ménage :

Lui.— Ton père n'est pas pressé de verser ta dot.

Elle.— Tu es injuste ; il nous la donne petit à petit.

Lui.— C'est possible, mais moi, je t'ai épousée d'un seul coup.

X... attend à la porte du cimetière le convoi d'un ami.

Le faire-part convoquait les invités pour trois heures : il est trois heures et demie et le convoi n'arrive pas.

Or, le défunt s'est fait, pendant sa vie, une solide réputation d'inexactitude.

X... consulte sa montre et soupire :

— Ce pauvre Jules ! Toujours le même !